SFA

GUIDE PRATIQUE
MaPrimeAdapt'

FABRICATION FRANÇAISE

POURQUOI MaPrimeAdapt' ?

Une hausse de 50 % du nombre de personnes âgées entre 75 et 84 ans est prévue dans les dix prochaines années. Il est nécessaire de repenser l'aménagement et de proposer **une offre adaptée en matière d'habitat pour favoriser l'autonomie.**

Bon à savoir

90 % de Français souhaitent vieillir chez eux.
Il est donc essentiel d'adapter les logements.

Source : Vieillissement de la société française : réalité et conséquences - Haut-Commissaire au Plan

Objectif
250 000 logements adaptés entre 2023 et 2027

Part des **60 ans et plus** dans la population française,
en % de la population totale

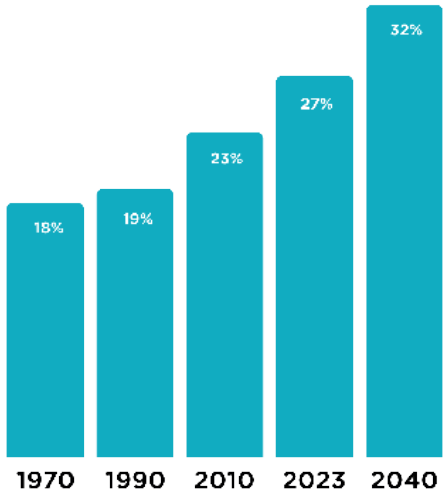

Source : INSEE

COMPRENDRE MaPrimeAdapt'

Qu'est-ce que c'est ?

Aide financière d'État ayant pour but d'adapter l'habitat des personnes âgées ou en situation de handicap.

Pour qui ?

- Personnes de plus de 70 ans
- Personnes de 60 à 69 ans en situation de perte d'autonomie sous condition de GIR (niveau 1 à 4)
- Revenus modestes et très modestes (barèmes ANAH 2024)

Quel montant ?

Subvention de

50 ou 70 %
du montant des travaux
(selon revenus et dans la limite d'un plafond de travaux de 22 000 € HT)

Comment ?

1. Le client contacte un conseiller France Rénov' ou se connecte sur monprojet.anah.gouv.fr
2. Le conseiller le met en relation avec un AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) qui réalise un diagnostic du logement et définit un projet de travaux
3. Le client missionne un artisan pour établir un devis qui répond au diagnostic de l'AMO
4. Le client dépose la demande de subvention
5. L'artisan réalise les travaux et dépose les factures soldées auprès de l'ANAH
6. Le client reçoit le versement de la subvention

MaPrimeAdapt' & SFA

LES PRODUITS SFA SONT ÉLIGIBLES,
PENSEZ À NOUS

Les solutions SFA sont **idéales pour adapter et aménager les espaces d'eau d'un logement, facilement et sans travaux, et les rendre plus accessibles.**

01 Installer un coin toilettes

Avec les gammes **Sanibroyeur** et **Sanicompact,** il est possible de raccorder un WC même là où il n'y a pas d'évacuation gravitaire.

Sanibroyeur Up

Sanicompact Pro

Exemple de travaux

Vos toilettes sont à l'étage et vous ne pouvez plus monter les escaliers : transformez le débarras du rez-de-chaussée en WC facilement

02 Transformer un espace salle de bains

La gamme **Sanipompe** vous permet de raccorder tous les appareils de votre salle de bains : lavabo, lave-mains, bidet, et douche.

Sanifloor+

Exemple de travaux

Votre salle de bains est à l'étage et vous ne pouvez plus monter les escaliers : installez une salle de bains complète dans le garage

03 Adapter un WC traditionnel

ADAPTÉ **PMR**

Les abattants SFA sont adaptés **PMR** :

- **Sanifix,** un abattant PMR qui assure l'accessibilité grâce à sa réhausse de 5 cm et sa poignée antidérapante.
- **Saniseat+,** un abattant qui garantit hygiène et indépendance grâce à ses fonctionnalités lavantes et séchantes

En savoir plus sur l'étape n°4 : le client dépose la demande de subvention

Le particulier peut déposer son dossier en ligne sur monprojet.anah.gouv.fr ou en version papier auprès des services locaux de l'ANAH. Une fois le dossier traité et l'accord de l'ANAH obtenu, il peut débuter les travaux avec l'artisan choisi.

Il est recommandé d'attendre l'accord pour sécuriser les fonds, mais une demande d'**avance** ou d'**acompte** est possible :

- L'**avance** (max. 70 % de la subvention prévisionnelle) doit être demandée avant le début des travaux.
- L'**acompte** (max. 70 % de la subvention prévisionnelle) peut être demandé une fois les travaux commencés, basé sur des factures ou une attestation d'avancement du maître d'œuvre.

Le cumul des deux ne doit pas dépasser 70 % de la subvention.

MISE EN SITUATION

Les personnes de 60 ans à 69 ans
- Justification d'une perte d'autonomie précoce (GIR 1 à 6)

Exemple : Thomas et Laurence, 66 et 68 ans, locataires d'une petite maison à Libourne, revenus modestes.

Projet de travaux : Installation d'un Sanifloor+ pour transformer le garage en salle de bains.

COÛT DES TRAVAUX
5 000 € HT

PRISE EN CHARGE
50 %
MONTANT SUBVENTION
2 500 €

Les personnes de 70 ans et plus
- Sans condition de perte d'autonomie

Exemple : Jacky, 80 ans, locataire d'une petite maison à Montargis, revenus très modestes.

Projet de travaux : Installation d'un Sanibroyeur pour transformer le débarras du rez-de-chaussée en coin WC.

COÛT DES TRAVAUX
1 200 € HT

PRISE EN CHARGE
70 %
MONTANT SUBVENTION
840 €

sfa.fr
SFA Group
41 bis Avenue Bosquet 75007 Paris
Tél. : +33 (0)1 44 82 39 00

SFA GROUP
Agitateur d'eau